

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2013

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI) - (N° 1005)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL50

présenté par
M. Urvoas, rapporteur

AVANT L'ARTICLE 16

Dans l'intitulé de la section 4, substituer aux mots : « investis d' », le mot : « exerçant »

EXPOSÉ SOMMAIRE

amendement rédactionnel.